

REGLEMENTATION CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Le Maire d'OUZOUER SUR TREZEE (Loiret),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU l'organisation par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Ouzouer sur Trézée, d'un vide grenier le **Dimanche 23 août 2026**.

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques et à l'intérieur de l'agglomération,

N° 86/26

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le **Dimanche 23 août 2026 de 6 heures à 20 heures**, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits Rue du Stade y compris au niveau du parking de l'école maternelle (*sauf exposants et services*)

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation seront installés aux extrémités de cette voie.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
-Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRIARE.
-Monsieur le Chef de Corps du Centre de Première Intervention d'OUZOUER SUR TREZEE.
-Monsieur le Président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Ouzouer sur Trézée.

**Fait à OUZOUER SUR TREZEE,
Le 31 juillet 2026**

**Le Maire,
Francine MOLINET**

